



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 001-210102091-20241202-2024\_46DEL-DE



N° 46/2024

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 2 décembre 2024

Date la convocation du Conseil municipal : 26 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux : 11

Maire : Christine BLANC Secrétaire élu : Pierre-Luc CHATAIGNON

**Présents :** Christine BLANC — Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Emelyne ETIENNE - Kévin FAVRE- Pierre-Luc CHATAIGNON -Séverine VIRLOUVET-

**Absents excusés :** Nicolas BUGNOT donne pouvoir à Valérie LOUBET

**Absents :** Loïc NORMANT - Johann BRESSON - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

### OBJET : TARIFS DU PORTAGE DES REPAS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025

Madame le Maire

EXPOSE que depuis 2021, la commune de Léaz propose un service de portage de repas à domicile à ses habitants en perte d'autonomie. Ce service a pour vocation principale de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et d'apporter une aide aux personnes ayant des difficultés pour se faire à manger.

Expose également la hausse de tarif de notre prestataire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- Le repas augmentation de 25 cts
- La soupe augmentation de 4 cts

En conséquence, il est proposé au conseil d'administration d'approuver les tarifs suivants :

- Le repas passant de 9.00 € à 9.25 €
- Le supplément soupe passant de 1.50 € à 1.54 €

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité**

**FIXE** les tarifs du portage des repas, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, ainsi :

- Le repas (entrée / plat / fromage/ dessert) à 9.25 €
- Le supplément soupe à 1.54 €

**MANDATE** Mme la Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pierre-Luc CHATAIGNON  
Secrétaire de séance,

Christine BLANC  
Maire,

